



Le 4 août 2015

Communiqué de presse :**La commune Berchem-Sainte-Agathe introduit un recours concernant le permis pour la construction de l'école temporaire Unescoschool**

Le Collège des Bourgmestre et Echevins de Berchem-Ste-Agathe souhaite communiquer qu'il a introduit un recours au Gouvernement concernant le permis délivré le 17 juillet 2015 par le Fonctionnaire-délégué à *Go Onderwijs* pour la construction d'une école temporaire rue de Grand-Bigard entre les n° 502 et 568. Le permis a été notifié à la commune le 17 juillet et celle-ci l'a réceptionné le 22. Conformément au Code bruxellois de l'aménagement du territoire, article 197, la commune dispose d'un délai de 15 jours pour introduire un recours au Gouvernement contre la décision du Fonctionnaire-Délégué. Ce recours a été déposé.

Pour mémoire, ce permis a été délivré par l'urbanisme régional malgré l'avis négatif du Collège des Bourgmestre et Echevins et une pétition de plus de 750 riverains.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins avait avisé défavorablement cette demande, non pas au motif qu'il s'opposait à l'implantation d'une école sur son territoire mais qu'il estimait que tant en raison des dispositions du Plan régional d'affectation du sol applicable à ce terrain (zone de bâtisse de +/-20m a front de rue et zone verte pour la partie arrière) qu'en raison de la configuration des lieux (étroitesse de la chaussée) et de la pression de trafic (3 autres écoles déjà desservies et 2 lignes de bus) le choix de ce terrain n'était pas acceptable.

L'Agence de Développement Territorial en la personne du « Facilitateur Ecoles » s'est également étonnée de n'avoir été impliquée dans la recherche d'un site optimal puisque ce n'est qu'aux environs du 15 juin que cet organisme mandaté par la Région a eu vent du projet.

Nous avons donc le sentiment que ce dossier a fait l'objet d'un manque de préparation et d'anticipation de la part de ce pouvoir organisateur qui a, par ailleurs, déjà démontré son mépris des législations en implantant des écoles sans permis à Ganshoren et Jette.

Si le Gouvernement persistait dans sa volonté d'implanter cette école provisoire, nous ne pourrions que le regretter et attendre de sa part que des mesures d'accompagnement soient prises tant en matière de mobilité qu'en matière de sécurité.

Contacts :

Joël RIGUELLE

Bourgmestre de Berchem-Sainte-Agathe

T. : 02/464.04.72

joel.riguelle@1082berchem.irisnet.be

Mireille WALSCHAERT

Responsable du service Communication

Tel. : 02/464.04.85 - GSM : 0493/74.26.73

mwalschaert@1082berchem.irisnet.be